



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape 7, à la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ou par courriel au : info@municipalite.labelle.qc.ca ;
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **80 \$**;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention du permis.

1 TYPE DE PUIT À AMÉNAGER (VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

Artésien

Surface

Pointe filtrante

DÉTAILS :

Nombre de bâtiments desservis :

Type de matériaux :

Nombre de personnes desservies :

Profondeur approximative :

2 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

Numéro de lot :

3 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

Courriel :

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant? Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

Courriel :



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

7 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes **nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Une copie de la soumission du puisatier;
- Un plan de la propriété permettant de localiser l'implantation projetée du puits ainsi que les distances avec la fosse septique et le champ d'épuration (projeté ou existant);

8 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS APRÈS LES TRAVAUX DE FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le rapport de forage doit être rempli par une personne en mesure de certifier que les travaux ont été effectués selon les normes applicables prévues aux articles 12 à 26 ou 28 à 30 ou 78 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- S'il y a lieu, la preuve du scellement du puits fait sous la supervision d'un professionnel;

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site Web de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5012.